



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER 2020

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 28 janvier 2020 à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1. Approbation crédits reportés d'investissement 2019 en 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve le solde des restes à réaliser en section d'investissement qui est arrêté en dépenses à la somme de 526 992.12 €.

2. Tarifs de locations des salles communales en 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de fixer le tarif de location des salles communales du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 comme suit :

Salle de la Musique et de la Culture: 450€/week-end et 225 €/journée

Club house : 50 €/week-end

Annexe du presbytère : 50€/ week-end et 25€/ ½ journée

Bibliothèque municipale: salle d'exposition 40€/ week-end

3. Approbation du protocole d'accord : Affaire Commune de Kilstett contre Eléonore LABAUME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve le règlement du litige par la voie amiable en contrepartie du versement à Madame Eléonore LABAUME d'une indemnisation du préjudice subi à hauteur de 1.000 euros.

4. Approbation du rapport de la Commission Locale pour l'évaluation des Charges Transférées : transfert des gares à la Communauté de Communes du Pays Rhénan

Par délibération du 18 juin 2018, le conseil communautaire avait modifié l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle relative à la création, l'aménagement, l'entretien des voiries, des aires de stationnement, de l'éclairage public et de tous les aménagements et ouvrages annexes d'embellissement d'intérêt communautaire de sorte à intégrer :

- les points d'arrêt des gares de Kilstett, Gamsheim, Herrlisheim, Drusenheim, Sessenheim, Rountzenheim et Roeschwoog sur le territoire du Pays Rhénan,
- l'accompagnement et le conseil permettant la création, mutation, optimisation des points d'arrêt ferroviaires.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention APPROUVE le rapport de la CLECT et PREND ACTE des montants à prélever sur les attributions de compensation selon le détail suivant :

<i>Communes</i>	<i>Montant à prélever (€)</i>
DALHUNDEN	0
DRUSENHEIM	3 570
FORSTFELD	0
FORT-LOUIS	0
GAMBSHEIM	5 106
HERRLISHEIM	7 828
KAUFFENHEIM	0
KILSTETT	1 065
LEUTENHEIM	0
NEUHAEUSEL	0
OFFENDORF	0
ROESCHWOOG	6 282
ROPENHEIM	705
ROUNTZENHEIM-AUENHEIM	0
SESSENHEIM	5 679
SOUFFLENHEIM	0
STATTMATTEN	0
TOTAL	30 235

5. Changement de quotité horaire de 2 deux enseignants de l'Ecole de Musique Municipale

A/Modification de la durée hebdomadaire de services du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe en CDI à temps non complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'un enseignant de l'école de musique à compter du 1^{er} septembre 2019 comme suit :

Durée hebdomadaire du poste enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe en CDI (actuellement)	Durée hebdomadaire de service A compter du 1 ^{er} septembre 2019
1.33/20ème	0.50/20ème

B/Modification de la durée hebdomadaire de services du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'un enseignant de l'école de musique à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

Durée hebdomadaire du poste enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (actuellement)	Durée hebdomadaire de service A compter du 1 ^{er} janvier 2020
6.50/20ème	4.00/20ème

6. Remboursement des frais du congrès des Maires

M Gabriel MULLER Maire, Mme Rose-Marie GUTFREUND (2^{ème} Adjointe), M Thierry WANNER (3^{ème} Adjoint) se sont rendus au Congrès des Maires de novembre 2019. Il est proposé de leur rembourser les frais de déplacement (transport+hébergement) dans le cadre de leur mandat d'élus de la commune.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions, Décide de rembourser les frais de déplacement (hébergement et transport) à :

- M Gabriel MULLER (Maire) pour la somme de 161.76 €
- Mme Rose-Marie GUTFREUND pour la somme de 411.76 €
- M Thierry WANNER pour la somme de 482.64 €

7. Planning des bureaux de vote des élections municipales du 15 et 22 mars 2020

Les conseillers municipaux ont été invités à s'inscrire sur le planning des bureaux de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars.

8. Droit de préemption urbain.

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 10 cessions immobilières.

9. Points Divers

Circulation rue Courbée :

La sécurité de la circulation routière et piétonne rue Courbée pendant les travaux de constructions de 3 immeubles a été abordée.

Fête des aînés :

La question de la sécurité de la salle de musique et de la culture a été abordée.

Le Maire

Gabriel MULLER